



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

PROCES VERBAL

GRUPE DE TRAVAIL 3 (MANCHE)

CNPMEM – 134 Avenue de Malakoff, 75116 Paris

Mardi 28 février 2017

16h00 – 17h00

1. Accueil

Le président suppléant du GT3, Jim Portus (remplaçant Daniel Lefèvre occupé dans d'autres réunions), a accueilli les membres et les participants à la réunion. La liste complète des participants figure en annexe à ce procès-verbal. Des excuses pour leur absence ont été reçues de la part de Daniel Lefèvre et Paul Trebilcock.

L'ordre du jour ¹ a été adopté tel qu'il avait été rédigé. Les points d'action suivants de la dernière réunion à Edimbourg (6 juillet 2016) ont été débattus :

1. Un groupe de discussion sur le bar (GD Bar) doit être reconvoqué suite à la réception de la réponse de la Commission à l'opinion du CC EOS ;
La réponse de la CE n'a pas déclenché de nouvelle réunion du GD Bar. Ce point sera abordé plus en détail au comité exécutif.
2. Le GT3 a soutenu et adopté l'approche suivie par le GT2 sur la rédaction d'avis du CC EOS pour renseigner le développement de la proposition de TAC de l'UE.
En outre, des questions spécifiques aux espèces, en particulier les raies et les pocheteaux en sous-zone 7 (en particulier la raie brunette) et la sole et le cabillaud dans la division 7d, et le calcul des relèvements de quota ont été posées.
3. Le secrétariat va transmettre des liens vers les progrès effectués par le CC mer du Nord en matière de développement d'avis sur le bar. *Fait.*
4. Le GT3 a demandé au CC EOS de demander qu'une évaluation complète de l'impact économique et social soit effectuée pour le réseau de ZMP dans la Manche. Ceci devrait prendre en compte les impacts individuels et cumulatifs (positifs et négatifs) de toutes les ZMP dans la Manche (voir point 4 de l'ordre du jour).
5. Le CC va rédiger une contribution sur les propositions de mesures techniques de conservation (MTC) de la Commission qui garantisse que l'avis du CC EOS reflète les préoccupations exprimées par le GT3.
Fait.

¹ Tous les documents pertinents à la réunion peuvent être consultés sur le site web du CC EOS : [lien](#)

2. Nomination du président

Le groupe a été informé que Daniel Lefèvre a indiqué qu'il prendrait sa retraite en mars 2017, et des nominations pour ce poste ont été demandées avant la fin de la réunion.

Julien Lamothe a indiqué que compte tenu de l'importance de la zone pour l'industrie française, la nécessité de maintenir un équilibre de représentation au sein du conseil consultatif et les conséquences inconnues de Brexit, les membres français souhaiteraient conserver la présidence du groupe de travail. Compte tenu des élections en cours au sein des organisations françaises, il ne sera possible de désigner un candidat français qu'en avril. Il a été proposé qu'une nomination des organisations membres françaises soit envoyée au groupe de travail à des fins de décision, par correspondance.

Cette proposition n'a fait l'objet d'aucune objection.

ACTION : Julien Lamothe va informer le secrétariat d'un candidat au poste de président du groupe de travail 3. Le secrétariat va organiser une procédure par correspondance pour faire circuler la nomination à des fins de décision.

3. Effets de l'obligation de débarquement (OD) dans la Manche

Le président a demandé aux membres de partager leurs expériences et de fournir des exemples spécifiques de la mise en œuvre de l'OD dans la Manche, en préparation pour le groupe de travail horizontal sur l'OD (GTH OD).

Olivier Leprêtre a fait référence aux résultats du projet EODE, dont le procès-verbal peut être consulté sur le site web du CC ([lien](#)). Antoine Balazuc, coordinateur du projet, a présenté une brève vue d'ensemble des résultats d'un essai de déploiement de l'OD avec des chaluts standards et des chaluts plus sélectifs, pour obtenir des expériences eu égard aux effets des mesures sur les pêcheurs, la flottille et les infrastructures terrestres. L'objectif visait à réduire les prises indésirables de stocks soumis à un TAC par le biais d'adaptations de la stratégie de pêche et de chercher des solutions visant à limiter les impacts socio-économiques de la mesure. Tous les navires ont rencontré des problèmes importants en raison de la pression supplémentaire imposée sur l'équipage en termes de temps passé et de poids soulevé lors du tri et du traitement des captures. En ce qui concerne les navires de moins de 18 mètres, l'absence d'espace dans les cales pour les prises supplémentaires entrave la sécurité à bord. En général, la mise en œuvre complète de l'OD a été estimée irréalisable. M. Leprêtre a expliqué que les résultats de l'étude indiquent que la mise en œuvre de l'obligation de débarquement s'est avérée être trop onéreuse et demander trop de travail pour les pêcheries mixtes, et pas uniquement dans la Manche.

Le président a noté que des études similaires sont en cours dans la flottille côtière britannique, mais que ce travail n'est pas encore terminé.

Barrie Deas a noté qu'il est de plus en plus évident que même avec la flexibilité il sera difficile de mettre en œuvre l'OD. Il a été suggéré de demander aux scientifiques du CIEM d'évaluer les implications du retrait du statut de TAC pour les espèces des prises accessoires dans les pêcheries mixtes. Concentrer l'OD sur les principales espèces commerciales pourrait s'avérer la meilleure marche à suivre. En outre, des mesures d'urgence devraient être décidées dans le cas des situations de "choke".

Il a été demandé au GT de fournir des exemples régionaux spécifiques d'expérience de l'OD, afin de fournir une contribution à la procédure de rédaction d'avis du CC EOS.

Ken Kawahara a mentionné que l'OD aurait un impact important sur les pêcheries avec des prises (accessoires) de bar, même en ce qui concerne la pêche artisanale, qui peut relâcher le bar vivant après capture. M. Leprêtre a ajouté que les chalutiers plus grands ne peuvent pas simplement éviter de capturer le bar. Il estime que l'OD est en place afin de réduire les rejets et qu'une obligation de débarquer les prises indésirables n'est pas utile. Il est en faveur d'une meilleure coopération avec les scientifiques pour améliorer la situation.

Emiel Brouckaert a noté que la mise en œuvre de l'OD pour la sole en Manche n'a pas causé de problèmes pour le moment parce que les mesures techniques proposées par l'industrie ont été mises en œuvre aux côtés d'une exemption *de minimis*. Geert Meun a noté que comme les expériences françaises, les essais néerlandais d'OD en cours en mer du Nord, qui explorent les « meilleures pratiques » basées sur la mise en œuvre complète de l'OD, ont rencontré des problèmes identiques à ceux déclarés en France (ex.: problèmes de temps de repos des équipages, manque de place dans les cales). Le retrait des TAC pour les stocks de prises accessoires serait une option, mais dans la Manche il est anticipé que les situations de « choke » (ex.: utilisation de dragues à la volée) poseront problème, et que la boîte à outils actuelle n'offrira aucune solution.

Le président a conclu que la contribution de l'industrie, par exemple en décrivant les solutions de meilleures pratiques, serait le meilleur moyen d'améliorer la mise en œuvre de l'OD.

ACTION : Les contributions du groupe de travail seront portées à l'attention du GTH OD.

4. Développement de zones marines protégées

Le président a rappelé au groupe la présentation de Defra sur les mesures de gestion proposées dans les ZMP dans les eaux britanniques et a demandé au groupe de commenter les propositions de sites dans la Manche.

Les membres français ont fait référence à l'atelier organisé à Exeter (Mai 2016) lors duquel les propositions ont été débattues. Des commentaires écrits qui décrivaient les effets des propositions sur les pêcheurs français, et remettaient en question les mesures proposées eu égard aux objectifs en matière d'habitat, ont été envoyés au secrétariat. A l'atelier, une réunion entre les administrations française et britannique et l'industrie a été suggérée mais malheureusement, Defra n'a pas encore mis en action son intention d'organiser cette réunion.

M. Deas a commenté l'expérience en matière de communication avec Defra, qui s'est améliorée ces dernières années, mais il a noté que les autorités sont revenues à moins de communication et à une approche moins fondée sur les éléments de preuve. En conséquence, il a partagé les préoccupations françaises.

Liane Veitch s'est exprimée au nom des groupes d'autres intérêts et a fait référence aux propositions de site du banc de Basurelle où aucune mesure n'est proposée pour les sennes démersales et les engins dormants démersaux, alors qu'aucune information n'indique que ces engins n'ont aucune influence sur le site. Pour respecter la directive habitat, il a été recommandé que ces engins soient pris en compte. Il existe une autre préoccupation selon laquelle les pêcheries dans cette zone resteraient autorisées où l'effort est actuellement élevé, ce qui mettrait en danger les caractéristiques du banc de sable.

M. Leprêtre a remis en question la perspective économique qui s'offre aux pêcheurs si toutes les mesures proposées sont mises en œuvre, et a noté qu'il serait également nécessaire d'étudier les effets des câbles électriques et de communication et l'installation de parcs éoliens sur les sédiments sableux. Paul Françoise a ajouté qu'avec l'introduction de l'extraction de gravier, les éoliennes et les mesures de site proposées, l'espace vital requis dans la Manche pour la pêche est soumis à grande pression. La demande d'une évaluation intégrée de l'impact économique, telle qu'elle apparaît dans les points d'action de la dernière réunion doit être ajoutée à la réponse à Defra.

Rachel Bower (JNCC, au nom de Defra) a remercié la réunion des commentaires, qui seront pris en compte dans le cadre de la consultation informelle du CC EOS pour le groupe états membres.

ACTION : Les contributions du groupe de travail seront incuses à la réponse du CC EOS à la consultation informelle, qui sera finalisée avant la fin du mois de mars.

5. Résumé par le président des actions convenues et des décisions adoptées

1	Julien Lamothe va informer le secrétariat d'un candidat au poste de président du groupe de travail 3. Le secrétariat va organiser une procédure par correspondance pour faire circuler la nomination à des fins de décision.
2	Les contributions du groupe de travail seront portées à l'attention du GTH OD.
3	Les contributions du groupe de travail seront incuses à la réponse du CC EOS à la consultation informelle, qui sera finalisée avant la fin du mois de mars.

Document du CC EOS
Président: Jim Portus
Rapporteur: Barbara Schoute
Révision et rédaction: Conor P. Nolan

Annexe 1 – Liste des Participants

Membres de CC EOS		
Jim	Portus	South Western Fish Producer Organisation Ltd
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Javier	López	Oceana
Marina	Le Gurun	Blue Fish
Caroline	Gamblin	CNPMEM, Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
Dominique	Thomas	Organisation de Producteur Cooperative Maritime Etaploise Manche Mer du Nord
Erwan	Quemeneur	CDPMEM du Finistère, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins 29
Franck	Le Barzic	OP COBRENORD
Julien	Lamothe	Association Nationale des Organisations de Producteurs / Les Pêcheurs de Bretagne LPDB
Ken	Kawahara	Plateforme de la Petite Pêche Artisanale Française
Olivier	Lepretre	CRPMEM du Nord / Pas de Calais / Picardie, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
Pascal	Coquet	CRPMEM de Haute-Normandie, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
Paul	Françoise	CDPMEM du Calvados, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins 14
Hugo	Boyle	Irish South and East Fish Producers Organisation
John	Lynch	Irish Fishermen's Organisation
Geert	Meun	Stichting van de Nederlandse Visserij / Dutch Fisheries Organisation (2)
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisations
Kenny	Coull	Scottish Fishermen's Federation
Observateurs		
Antoine	Balazuc	CRPMEM de Haute-Normandie, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
Francois	Hennuyer	FROM Nord
Gaël	Lavialle	OP COBRENORD
Lucile	Toulhoat	CNPMEM, Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
Manuel	Evrard	Copeport Maree OPBN
Sonia	Muller	CRPMEM de Haute-Normandie, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
Anna	O'Sullivan	Department of Agriculture, Food & the Marine, Ireland
Paul	Duane	Sea-Fisheries Protection Authority
Emily	Baxter	North West Wildlife Trusts
Peter	Smith	Scottish Fishermen's Organisation
Rachel	Bower	Joint Nature and Conservation Committee (JNCC)
Liane	Veitch	ClientEarth
Debbie	Crockard	Seas at Risk
Vera	Coelho	PEW
Alex	Kinninmonth	Birdlife Europe
Despina	Symons	EBCD
William	Steward	EFCA

Purificación	Fernández Alvarez	Asociación Nacional de Armadores de Buques de Pesca de Gran Sol
Jesús	Lourido García	Puerto de Celeiro S.A. OPP-77
Tony	Delahunty	NFFO
Francis	O'Donnell	IFPO
Sinead	Cummins	Birdwatch Ireland
Dimitri	Rogoff	CDPMEM du Calvados
Secrétariat CC EOS		
Conor	Nolan	Executive Secretary
Barbara	Schoute	Deputy Executive Secretary
Sara	Vandamme	Project Development and Communications Manager